



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210930-DE_78_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

Délibération N° DE 78-2021

Objet : Lancement du marché public pour la mise en prestation de missions de pôle « production et de maintenance » du SPIC

Rapporteur : Philippe AUDURIER

De grandes difficultés ont été rencontrées depuis 18 mois pour le recrutement d'électromécaniciens afin d'assurer le renouvellement de l'équipe historique du pôle production et maintenance du SPIC Eau et Assainissement composée de 4 agents.

Cette équipe a en charge l'usine d'eau de Kervignac, l'exploitation des unités du Nankou et de Kerstrat, des stations d'épuration du Juch et de Kerlaz, des postes de relèvement, réservoirs et autres ouvrages télésurveillés du territoire. Cette exploitation nécessite une présence sur site 5 jours sur 7 ainsi qu'une astreinte 24h/24 7j/7.

Devant l'incapacité et les échecs de recrutement constatés malgré de multiples relances, le départ à la retraite d'un agent dans les prochaines semaines et la démission inopinée d'un agent du service, la continuité du service et la tenue des astreintes sont fragilisées.

En conséquence, et afin de prévenir toute rupture de la continuité du service, il convient d'envisager un autre mode de gestion, provisoire, pour assurer la continuité du service public de production de l'eau potable.

Aussi paraît-il nécessaire de proposer une organisation externalisée, limitée dans le temps, afin de régler les difficultés organisationnelles évoquées et de reconstituer, à termes, une équipe en capacité d'assurer de manière efficace et sécurisée le fonctionnement de l'alimentation en eau des populations ainsi que des missions d'exploitations annexes (gestion des postes de refoulement, des châteaux d'eau...).

L'estimation annuelle à ce jour de la prestation est d'environ 450 000 €.

Cette consultation relèverait alors de l'appel d'offre ouvert (service > 428 000 €) et doit donc être inférieure à 4 ans.

Le marché serait d'un an renouvelable deux fois.

Vu l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à lancer les procédures de marché public.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021.

Le Président,

Philippe AUDURIER

